

Nous avons constitué une commission qui se réunira pour la première fois la semaine prochaine. Je ne doute d'ailleurs pas que ces messieurs réaliseront, dans l'intérêt de notre pays, une œuvre admirable. Mais ce n'est guère venir à leur secours, eu égard à la complexité des problèmes qu'ils ont à résoudre, que de les attaquer comme on vient de le faire à la Chambre cet après-midi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

L'hon. M. Green: Très volontiers.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dirait-il qu'il calomniait messieurs Tanner et Coates lorsque le 25 février 1957, ainsi qu'en témoigne la page 1667 du *hansard*, il les a attaqués à cause des bénéfices qu'ils avaient réalisés grâce aux accords intervenus en ce qui concerne la *Trans-Canada Pipe Lines*?

L'hon. M. Green: Si mon attaque était analogue à celle de l'honorable député de Rosetown-Biggart, je me suis certainement trompé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre s'en est pris aussi à M. Murchison.

L'hon. M. Green: Voici tout de même une commission créée pour travailler pour le Canada. Or, que se passe-t-il? On en attaque les membres à la Chambre. Il va de soi que le gouvernement ne saurait faire sienne la modification proposée par l'honorable député de Rosetown-Biggart. Il ne nous paraît pas sage, pas plus d'ailleurs que...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle vous paraît embarrassante.

L'hon. M. Green: Elle nous paraît très injuste. Oh, ce que peut faire la CCF, ici, au Parlement, ne nous embarrasse pas le moins du monde. Ces messieurs ne manquent pas de bravoure lorsqu'ils savent que les libéraux ne voteront pas avec eux. Si la CCF était le moins du monde convaincue qu'en proposant une modification, celle-ci risquerait d'être adoptée, elle serait loin d'aboyer autant qu'elle le fait depuis le début de la session. Enfin, qu'il me soit simplement permis de dire que je ne doute pas que non seulement les membres du côté du gouvernement, mais aussi ceux de l'opposition officielle et ceux du parti créditiste se rendant parfaitement compte de la nature de cette proposition, n'hésiteront pas à voter contre.

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

M. A. B. Macdonald (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots. Par suite de l'excellent et solide discours de l'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell), il est un peu difficile de prendre la parole sur cette proposition de résolution. A mon avis, le ministre des Travaux publics (M. Green), leader de la Chambre, n'a pas tâché sérieusement de réfuter sa thèse. Il a consacré beaucoup de temps à des questions qui nous ont permis de voir qu'il n'était pas trop bien disposé à aborder l'essentiel de la question. Il a dit que cette proposition d'amendement est du socialisme. Si c'est du socialisme, je suppose qu'il en est de même de la propriété publique des Chemins de fer Nationaux du Canada, de la société Air-Canada, et du pipe-line trans-canadien, pour gaz naturel, si l'on en croit la proposition de son ancien chef, qui était alors chef de l'opposition. Je ne pense pas qu'on doive prendre cet argument au sérieux.

Quels que puissent être, à la longue, les avantages du socialisme, ils ne se posent pas plus dans le cas qui nous occupe que dans le cas de quelque entreprise publique comme l'Hydro d'Ontario, où la population s'est efforcée de recourir à la propriété publique comme moyen de régir et de garder la maîtrise de communications essentielles à l'existence publique. Les pipe-lines à gaz sont sans aucun doute une autre entreprise du même genre. Le gouvernement, en refusant d'assumer ses responsabilités en tant que gouvernement, trahit la population du Canada. Voilà qui est grave, mais voici ce que je veux dire.

En Colombie-Britannique, une société de pipe-line à gaz naturel, la *Westcoast Transmission*, a déjà accumulé 69 millions de bénéfices par des options sur des actions. Avant même l'inauguration du pipe-line, sa plus-value de capital, que n'atteint pas la taxe spéciale, s'élevait à 69 millions. Cette société, qui relève d'une société américaine, a elle aussi fait volte-face et, par l'entremise de sa société-sœur aux États-Unis, vend du gaz à des fournisseurs américains à 10c. de moins que le prix demandé aux fournisseurs de la Colombie-Britannique. La *Westcoast Transmission Company* est régie par la *Sunray Midwestern Oil* des États-Unis.

Cela se passe aujourd'hui. Il ne s'agit pas ici de conjecture. Cette société s'est engagée par contrat de 20 ans à vendre son gaz à des fournisseurs américains au prix de 22c. les mille pieds cubes, tandis qu'à l'heure actuelle elle demande 32c. les mille pieds cubes à l'industrie canadienne et aux consommateurs canadiens en Colombie-Britannique. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire non seulement que le consommateur canadien est pressuré pour sa plus-value d'option sur les